

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FÉVRIER 2025**

Nombres de Conseillers :

En exercice : 11
Présents : 7
Absents : 4

L'an deux mil vingt-cinq, le trois février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le trente janvier 2025, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la Présidence de M. David RAFFÉ, Maire de la Commune.

PRÉSENTS : Mmes ENTEM C, MICHAUD A, PIOCHAUD A
MM RAFFE D, DURAND L, POULARD O, GRANDE G

ABSENTS EXCUSES: MM JOUBERT D, BEAUCHAUD S, Mmes MONTUS A,
MERLAUD S

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M POULARD Olivier

DATE DE PUBLICATION : 07 février 2025

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance en présentant Monsieur Stéphane GOMEZ - chargé de coopération territoriale de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge.

Celui-ci présente les services proposés à la population par la Communauté de Communes Cœur de Saintonge, à savoir :

- services à l'enfance : crèches, centres de loisirs, certains services périscolaires
- le secteur jeunesse avec les quatre locaux jeunes répartis sur le territoire
- les séjours famille et les différentes animations sur l'année (bulles de détente, fête de l'enfance)
- organisation des permis vélos dans les écoles
- le contrat local d'accompagnement à la scolarité dans les collèges
- France services et le conseiller numérique.

Le Conseil Municipal souhaite une meilleure communication des services proposés par la CDC aux familles nancrassiennes afin que celles-ci puissent en bénéficier.

Il est rappelé que les informations sont régulièrement transmises sur le bulletin municipal, le site internet et le panneau d'affichage.

Le guide des familles est également disponible en mairie

1) Réfection de l'appartement n°2, 24 rue de l'Aunis : demande de subvention auprès du Département

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 10 décembre 2024, le Conseil Municipal a validé le devis de la SARL Dominique BERNARD pour la réfection de l'appartement n°2 au 24 rue de l'Aunis d'un montant de 8 878€ HT.

L'assurance Axa verse une indemnité de 5 405,95€ au titre de la garantie du dégât des eaux.

Il propose de solliciter le Département pour une subvention de 1696,45€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter le Département pour une subvention de 1696,45€.

2) Travaux électricité-chauffage appartement n°6, 24 rue de l'Aunis : désignation de l'entrepreneur

Monsieur le Maire rappelle que ce point a déjà été abordé lors de la séance du 10 décembre 2024.

Il convenait de choisir entre un chauffage monobloc type Kliméa ou une climatisation réversible.

Après renseignements, il est à craindre des nuisances sonores avec le chauffage monobloc. Monsieur le maire présente à nouveau le devis de l'entreprise Royal Elec pour l'installation d'une climatisation réversible d'un montant de 6 301,09€ HT.

Certains conseillers alertent sur le fait que les locataires devront entretenir régulièrement les filtres.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise Royal Elec d'un montant de 6 301,09€ HT.

3) **Travaux électricité-chauffage appartement n°6 : demande de subvention auprès du Département**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de solliciter une aide départementale de 2 205,38€ pour l'installation d'une climatisation réversible à l'appartement 6 au 24 rue de l'Aunis.

4) **Ouverture de crédit en dépenses d'investissements**

Monsieur le Maire fait état de la dépense d'investissement concernée :
- Réalimentation de la salle du parc et atelier avec création d'un tableau supplémentaire
ROYAL ELEC : 4 398,45€ HT soit 5 278,15 € TTC. Article 21318
A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la dépense susmentionnée

5) **Subvention au Centre de Loisirs La Tribu de Nava**

La demande de subvention pour le budget de fonctionnement de l'ALSH La Tribu de Nava est de 3 868,54€ pour la Commune de Nancras.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer au centre de loisirs La Tribu de Nava une participation à son budget de fonctionnement d'un montant de 3 868,54€.

6) **Recrutement contractuels en cas de personnel indisponible ou accroissement d'activités**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face au remplacement ou à un accroissement temporaire d'activité.

7) **Recrutement d'un agent en remplacement**

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le remplacement d'un agent en congé longue maladie par un contractuel à compter du 01^{er} mars 2025 pour une durée hebdomadaire de 21h.

8) **Remboursement de frais à un élu**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la règle pour les achats de la collectivité est le paiement par mandat administratif. A titre exceptionnel, il peut arriver qu'un élu fasse l'avance des frais.

Monsieur le Maire présente la facture de « La Foirfouille » d'un montant de 25,98€ TTC pour l'achat de décorations de Noël.

Cette facture a été réglée par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de rembourser les frais engagés par Monsieur RAFFE David, Maire, d'un montant de 25,98€ TTC.

9) **Solidarité en faveur de la population de Mayotte**

Le Conseil Municipal décide de ne pas y donner suite

QUESTIONS DIVERSES

- La commission pour l'inventaire des zones humides a eu lieu le 03 février 2025. La restitution des travaux aura lieu en septembre.
- L'élagage des peupliers sur la Place de la Fontaine est actuellement en cours pour 2 jours. Il s'en suivra ensuite l'élagage des arbres Place de la Mairie, la haie du parc de la Mairie ainsi que les thuyas du stade.
- La campagne de pesée au restaurant scolaire s'est déroulée à la fin de l'année 2024. Le gaspillage est estimé à 30 % des denrées alimentaires. La moyenne nationale est de 32 %.
- La rue des écoles a été fermée temporairement suite à la dégradation d'un mur. Un artisan est intervenu. Il doit fournir une attestation de conformité des travaux pour pouvoir lever l'interdiction d'accès.
- Madame ENTEM Christine prend la parole pour les jeux intervillages. Un article d'appel à la candidature a été lancé sur le bulletin municipal.
- Monsieur le Maire annonce qu'il est en train de faire des devis pour les bâtiments dans le parc (gouttière, ouvertures et sol).
- Un chiffrage pour les portes de l'atelier a été demandé.
- La réfection du Chemin des Pierrières est en projet avec la mise en place d'un ralentisseur. Il faudra que les travaux d'enfouissement de réseaux se fassent auparavant (dossier lancé auprès du SDEER en 2021).
- l'Amicale Pétanque Nancrassienne souhaite l'installation d'un préau avec panneaux photovoltaïques au dessus des terrains.
- Madame MICHAUD Aurore fait part de la déception de quelques personnes sur le manque de décorations de Noël dans la Commune.
- Monsieur DURAND Lionel signale que la procédure de reprise de concessions en état d'abandon a été lancée le 25 janvier. Le premier procès-verbal de constat aura lieu le 25 février.

La séance est levée à 22h20